MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 56 6 février 1997

SOMMAIRE

Alpha Europe S.A., Luxembourg pages 2654, 2655 Arthena S.A., Luxembourg		
	G.W.L. Invest S.A., Luxembourg	0//0
		2668
A.U.C., S.à r.l., Bereldange 2658		
Bâtinvest Immobilière, S.à r.l., Hesperange 2658	A.s.b.l., Differdange	2677
BLP Windsor Holding S.A., Luxemburg 2658	H.D.T., Holding de Développement et de Tourisme	
Brandel S.A., Luxembourg 2658	S.A., Luxembourg	2673
Brasserie Victoria, S.à r.l., Luxembourg 2659		
Brickton S.A., Luxembourg 2660	Honeybee Holding S.A., Luxembourg	2672
Business Global Investment Corporation Holding	Horsevan International (Holding) S.A., Luxem-	
S.A., Luxembourg		2672
Cable Investment S.A., Luxembourg 2677	Hottinger Luxembourg S.A., Luxembourg	2685
Ceparno S.A., Luxembourg 2660	Hottinguer Gestion (Luxembourg) S.A., Luxembg	
Charon Holding S.A., Luxembourg 2661	Immobilière Graas S.A., Leudelange	
Chez Les Copains, S.à r.l., Larochette 2661	Industrial Business Finance Corporation S.A., Lu-	
C.I.F., Clinical Investment Faber S.A., Luxembourg 2657	xembourg	2681
CMC Financial Company S.A., Luxembourg 2661	Info-Holding S.A., Senningerberg	
Cogeci Holding S.A	Interbio Medical Trust Service S.A., Luxemburg	
Coma, S.à r.l., Luxembourg 2661	(La) Maison, S.à r.l., Luxembourg	
Compagnie Saint Raphaël S.A., Luxembourg 2661, 2663	Norton S.A., Bascharage	
Comparex Information Systems S.A., Bruxelles 2663, 2664	Nulle Part Ailleurs, S.à r.l., Luxembourg	
Connect, S.à r.l., Luxembourg 2664	Opera Prima S.A. Strassen	
Couleurs Kurt Greif, S.à r.l., Grevenmacher 2665	Petrovex Luxembourg S.A., Luxembourg	
Crey S.A., Luxembourg	Reckinger Peintures et Décors, S.à r.l., Esch-sur-	2012
Dagon Holding S.A., Luxembourg 2656	Alzette	2642
De Pëtz, S.à r.l., Larochette 2665	Resuma S.A., Windhof	
Domaine Alice Hartmann S.A., Luxembourg 2682, 2684	Savalmo S A Luvembourg	
Electricité «Op der Bleiche», S.à r.l., Larochette 2665	Société Générale Central and Eastern European	2041
Elysée Place de Paris, S.à r.l., Luxembourg 2666	Opportunities Fund SICAE Luxembourg 2645	2647
Erdal S.A., Luxembourg	Soficer C A Luvembourg 2447	
Ets Graas S.A., Leudelange 2664	Star Finance S.A., Luxembourg	
EURAG, Europaïsche Arbeitsgemeinschaft, Luxem-	Stales Immobilière S.A. Luvembaung	
burg	Evalia Luxambaura E A Luxambaura	
Eurazur S.A., Luxembourg 2666		
Euro.I S.A., Luxembourg	Talanta Halding CA H. Lusanahasuna	
European Slipcontrol Luxembourg S.A., Mamer 2667	Tauaa luumaakilikua C A I uuramakauum	
Façades du Nord, S.à r.l., Stadtbredimus 2668	T: M C \ 1	
F F A S.A., Luxembourg	T-4-1111-1 C A 11	
Filtilux S.A., Luxembourg		
Finance Balans, GmbH, Luxembourg 2671		2054
Fintralux S.A., Luxembourg	Transeuropean Research Traders S.A., Luxem-	2/5/
Flowtex-Service Saar-Lor-Lux, Gesellschaft für Hori-	bourg 2655,	
zontalbohrsysteme m.b.H., Luxembourg 2666		
Gad Cuisines, S.à r.l., Luxembourg 2666		20/6
(The) Galapagos Darwin Trust, Etablissement d'uti-	Union Investment Euromarketing S.A., Strassen	2/
lité publique 2684, 2685		
Garbo Investment S.A., Luxemburg 2659		
Genfinance Holding S.A., Luxembourg 2669	Vigilantia S.A., Luxembourg	2677

OPERA PRIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Réunion du conseil d'administration du 17 octobre 1996

Le conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme Monsieur Giuseppe Moschetti, employé, demeurant à S. Mariano Di Corciano-Perugia, Italie, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1996, vol. 486, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42395/228/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

PETROVEX LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker. R. C. Luxembourg B 55.362.

Le siège social a été transféré avec effet au 12 août 1996 de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour PETROVEX LUXEMBOUIRG S.A. KPMG Financial Engineering Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42398/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

RECKINGER PEINTURES ET DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 48, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 20.047.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 1996, vol. 304, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 1996.

Signature.

(42399/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

NORTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, boulevard John F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 6.491.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls actionnaires de la société anonyme NORTON S.A., avec siège social à Bascharage, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.491, à savoir:

1. SPAFI, SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (S.A.S.),

société de droit français, avec siège social à F-92400 Courbevoie (France), 18, avenue d'Alsace,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Lambert H. Dupong, docteur en droit,

demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Courbevoie (F), le 30 octobre 1996, ci-annexéee,

de mille (1.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant de trois cent dix millions (310.000.000,-) de francs.

II.- Les comparants, agissant en leur qualité de seuls actionnaires de NORTON S.A., déclarent faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante, prise à l'unanimité:

Seule et unique résolution

Les actionnaires décident de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article onze des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Les administrateurs sont nommés pour une durée ne pouvant pas dépasser six ans par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et qui peut les révoquer en tout temps.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L.H. Dupong, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1996, vol. 94S, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

R. Neuman.

(42389/226/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

NORTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, boulevard John F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 6.491.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1996.

(42390/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

NULLE PART AILLEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 1-5, rue du Marché-aux-Herbes.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Will Kreutz, administrateur de sociétés, demeurant à L-1025 Luxembourg, 26, rue Saint Mathieu;
- 2. Madame Elke Betz, fleuriste, demeurant à L-1728 Luxembourg, 1-5, rue du Marché-aux-Herbes;
- 3. La société dénommée AIRDRIE HOLDINGS Inc., avec siège social à Panama,

ici représentée par Maître Pierrot Schiltz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale donnée à Panama le 31 octobre 1994,

laquelle procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Monsieur Will Kreutz, et Madame Elke Betz, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée NULLE PART AILLEURS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, en date du 31 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 30 décembre 1995.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement de l'adresse du siège social à L-1728 Luxembourg, 1-5, rue du Marché-aux-Herbes.
- 2. Cession de (40) parts sociales appartenant à Monsieur Will Kreutz, prénommé, à la société AIRDRIE HOLDINGS Inc., préqualifiée.

Monsieur Will Kreutz, prénommé, déclare par la présente céder ses quarante (40) parts sociales de la société à responsabilité limitée NULLE PART AILLEURS, S.à r.l., à la société AIRDRIE HOLDINGS Inc., représentée comme dit ci-avant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance.

Madame Elke Betz, prénommée, agissant en sa qualité de gérante unique de la susdite société, déclare accepter la présente cession de parts au nom de la société.

Suite à cette cession de parts, Madame Elke Betz et la société AIRDRIE HOLDINGS Inc., préqualifiée, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NULLE PART AILLEURS, S.à r.l., et agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée NULLE PART AILLEURS, S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'adresse du siège social de la société à L-1728 Luxembourg, 1-5, rue du Marchéaux-Herbes.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts ci-avant énoncée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, troisième alinéa, afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Troisième alinéa. Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:	
1. Madame Elke Betz, préqualifiée, soixante parts sociales	60
2. La société AIRDRIE HOLDINGS Inc., préqualifiée, quarante parts sociales	
Total des parts sociales:	100»
Frais	

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Kreutz, E. Betz, P. Schiltz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1996, vol. 94S, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 27 novembre 1996.

P. Bettingen.

(42393/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

COGECI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 novembre 1996.

G. d'Huart.

(42335/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

RESUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof.

R. C. Luxembourg B 16.741.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Signature.

(42400/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

SAVALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 45.473.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(42401/319/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

SAVALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 45.473.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social de la société en date du 7 novembre 1996 à 17.30 heures

Il résulte du prédit procès-verbal que lors de sa réunion du 7 novembre 1996, le conseil d'administration de la société a pris les résolutions suivantes:

Le conseil décide de tranférer le siège social de la société du 14, avenue du X septembre à L-2550 Luxembourg au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 novembre 1996.

Pour extrait conforme

S. Retter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42402/319/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

STELCO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 37.524.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 fevrier 1996, vol. 476, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Signatures.

(42408/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

SVALIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 35.331.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 septembre 1996

La gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion ont été confiées à Monsieur Aidas Saviciunas, administrateur de la société, conformément à l'habilitation du conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 1995.

Monsieur Aidas Saviciunas portera le titre d'administrateur-délégué de la société et pourra engager la société par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour publication et réquisition SVALIA LUXEMBOURG S.A. Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42409/717/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND, Société Anonyme sous forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

gistered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goeth R. C. Luxembourg B 54.718.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eighth of November. Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Wayne P. Chapman, managing director, residing in Luxembourg,

acting in the capacity of member of the Board of Directors and special agent of the Board of Directors of SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND, a société anonyme d'investissement à capital fixe, having its registered office at Luxembourg, 13, rue Goethe, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 54.718, established in accordance with a notarial deed dated 10th of May 1996, published in the Mémorial, Recueil des sociétés et associations, number 295 on the 17th of June 1996,

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting on November 7, 1996; a certified extract of the minutes of said meeting shall remain annexed to the present deed.

The appearing person, acting in the said capacities, has requested the attesting notary public to record the following declarations and statements:

- 1. The subscribed capital, the authorized capital and the conditions for new share issues are recorded in articles five and six of the articles of incorporation as of 10th of May 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 295 on the 17th of June 1996.
- 2. By virtue of the authority given to it by said article six and in accordance with the duly approved share emission prospectus of the company dated May 24, 1996, annexed hereto, the Board of Directors has recorded the subscription and issue during the initial placing period from May 24,1996 to May 31, 1996, of two hundred and sixty-six thousand one hundred and sixty-two (266,162) new shares of the company at the subscription price of one hundred (100.-) US dollars per share, comprising a premium of twenty (20.-) US dollars on the par value of eighty (80.-) US dollars, and thus has recorded the increase of the issued capital of the company within the authorized capital by twenty-one million two hundred and ninety-two thousand nine hundred and sixty (21,292,960.-) US dollars, being a capital increase from the amount of forty-four thousand (44,000.-) US dollars to twenty-one million three hundred and thirty-six thousand nine hundred and sixty (21,336,960.-) US dollars, with the creation of two hundred and sixty-six thousand one hundred and sixty-two (266,162) new shares of a par value of eighty (80.-) US dollars, fully paid up in cash at par value, plus a premium of twenty (20.-) US dollars per share, thus resulting in a total payment of twenty-six million six hundred and sixteen thousand two hundred (26,616,200.-) US dollars.

The Board of Directors has furthermore conferred upon Mr Wayne P. Chapman, prenamed, all powers necessary in order to appear before the notary, to establish the realization of this capital increase and to amend article five of the articles of incorporation in conformity with the realization of this increase in capital.

3. - The two hundred and sixty-six thousand one hundred and sixty-two (266,162) new shares have all been subscribed to and fully paid up at par value, plus a premium of twenty (20.-) US dollars per share, by a payment in cash of an amount of twenty-six million six hundred and sixteen thousand two hundred (26,616,200.-) US dollars,

as was proven to the undersigned notary, who certifies it, on hand of a certificate given by BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., a corporation having its registered office in Luxembourg, dated from Luxembourg, on November 8,1996, which remain annexed to this deed.

The reality of said subscriptions and of the regular title of shareownership of the subscribers results from a certificate given by BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, in its quality of Transfer Agent, on November 8, 1996, annexed hereto, and from a share register report which has been submitted to the undersigned notary, who after inspection has rendered it to the company.

4. - Following the accomplishment of this subscribed share capital increase, the second paragraph of article five of the articles of incorporation has therefore been modified and now reads as follows:

«The Company has an issued capital of twenty-one million three hundred and thirty-six thousand nine hundred and sixty (21,336,960.-) US dollars, consisting of two hundred and sixty-six thousand seven hundred and twelve (266,712) shares of a par value of eighty (80.-) US dollars per share, each fully paid up. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. the equivalent in United States dollars (USD) of fifty million (50,000,000.-) Luxembourg francs. The minimum capital of the Company must be achieved within 6 months after the date on which the Company has been authorized as a collective investment undertaking under Luxembourg law.».

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two hundred and ten thousand (210,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

In witness whereof, concluded in Luxembourg, day, month and year as above.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Wayne P. Chapman, managing director, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration et mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme sous forme d'une société d'investissement à capital fixe SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND, avec siège social à Luxembourg, 13, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.718, constituée suivant acte notarié du 10 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et associations, numéro 295 du 17 juin 1996,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 7 novembre 1996; un extrait certifié conforme dudit procès-verbal restera annexé aux présentes.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- 1. Le capital souscrit, le capital autorisé de la société et les conditions d'émission d'actions nouvelles sont relatés aux articles cinq et six des statuts dressés le 10 mai 1996, publiés au Mémorial C, numéro 295 du 17 juin 1996.
- 2. En vertu des dispositions dudit article six des statuts et conformément au prospectus d'émission d'actions de la société daté du 24 mai 1996, dûment approuvé, lequel restera ci-annexé, le Conseil d'Administration a constaté la souscription et l'émission pendant la période de placement initiale allant du 24 mai 1996 au 31 mai 1996, de deux cent soixante-six mille cent soixante-deux (266.162) actions nouvelles de la société au prix de souscription de cent (100,-) dollars des Etats-Unis par action, comprenant une prime d'émission de vingt (20,-) dollars des Etats-Unis en sus de la valeur nominale de quatre-vingts (80,-) dollars des Etats-Unis, et a constaté ainsi l'augmentation du capital émis de la société, dans les limites du capital autorisé, de vingt et un millions deux cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante (21.292.960,-) dollars des Etats-Unis, ce faisant une augmentation de capital d'un montant de quarante-quatre mille (44.000,-) dollars des Etats-Unis à vingt et un millions trois cent trente-six mille neuf cent soixante (21.336.960,-) dollars des Etats-Unis, avec création de deux cent soixante-six mille cent soixante-deux (266.162) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingts (80,-) dollars des Etats-Unis, libérées intégralement en numéraire pour leur valeur nominale, avec en sus une prime d'émission de vingt (20,-) dollars des Etats-Unis par action, ce faisant un paiement total de vingt-six millions six cent seize mille deux cents (26.616.200,-) dollars des Etats-Unis.

Le conseil d'administration a conféré en outre tous pouvoirs à Monsieur Wayne P. Chapman, préqualifié, pour comparaître par-devant notaire aux fins de documenter la réalisation de cette augmentation de capital et d'adapter l'article cinq des statuts à la réalisation de cette augmentation de capital.

3. - Les deux cent soixante-six mille cent soixante-deux (266.162) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement pour leur valeur nominale, avec en sus une prime d'émission de vingt (20,-) dollars des Etats-Unis par action, par paiement en numéraire d'un montant de vingt-six millions six cent seize mille deux cent (26.616.200,-) dollars des Etats-Unis,

ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'un certificat émis par la BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, daté de Luxembourg, le 8 novembre 1996, ci-annexé.

La réalité desdites souscriptions et du titre de propriété des actionnaires résulte d'un certificat émis par la BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, en sa qualité d'Agent de Transfert, en date du 8 novembre 1996, lequel restera ci-annexé, et d'une liste des actionnaires qui a été soumise au notaire instrumentant, lequel après inspection, l'a rendue à la société.

4. - Suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le second alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit de vingt et un millions trois cent trente-six mille neuf cent soixante (21.336.960,-) dollars des Etats-Unis, représenté par deux cent soixante-six mille sept cent douze (266.712) actions d'une valeur nominale de quatre-vingts (80,-) dollars des Etats-Unis par action, chacune entièrement libérée. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement l'équivalent en dollars des Etats-Unis de cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans un délai de six (6) mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'organisme de placement collectif selon la loi luxembourgeoise.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à deux cent dix mille (210.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W.P. Chapman, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 94S, fol. 32, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

R Neuman

(42403/226/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND, Société Anonyme sous forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.718.

Le texte des Statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

(42404/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

SOFICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 44.944.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFICAR S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.944.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures,

sous la présidence de Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Carol Deltenre, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Réhon (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinq millions (5.000.000,-) de francs luxembourgeois à huit millions (8.000.000,-) de francs luxembourgeois, par l'émission à leur valeur nominale de trente (30) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des trente (30) actions nouvelles par LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, second floor; et renonciation de tous les autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

- 2. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit millions (8.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quatrevingts (80) actions d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois chacune.»
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinq millions (5.000.000,-) de francs luxembourgeois à huit millions (8.000.000,-) de francs luxembourgeois, par l'émission à leur valeur nominale de trente (30) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, second floor,

représentée aux fins des présentes par

- Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort, et
- Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Réhon (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 1996, annexée en copie conforme à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire;

l'unique autre actionnaire, la société GREBELL INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, second floor,

représentée aux fins des présentes par

- Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort, et
- Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Réhon (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 1996, annexée en copie conforme à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été prouvé à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les trente (30) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit millions (8.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quatrevingts (80) actions d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prenom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Dejans, C. Deltenre, D. Sabbatucci, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 94S, fol. 36, case 10. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

R. Neuman.

(42405/226/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

SOFICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.944.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

(42406/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

TIME MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 45.324.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(42414/319/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

TOTAL HOWALD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 235A, rue de Thionville. R. C. Luxembourg B 43.450.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Extrait de l'assemblée générale du 18 novembre 1996

- Affectation du résultat

Résultats reportés: 433.669,- LUF

- Administrateurs
- 1. Monsieur Luc Sinner, demeurant à Berchem
- 2. Monsieur Marco Diderich, demeurant Berchem
- 3. Madame Christiane Meyers, demeurant à Berchem

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de Madame LiLiane Pletgen du poste d'administrateur et lui donne décharge. Elle nomme Madame Christiane Meyers domiciliée 2, rue de la Barrière à Berchem, comme nouvel administrateur et lui confère la qualité d'administrateur-délègué. Elle renouvelle le mandat des administrateurs en fonction à ce jour pour une nouvelle période de six ans qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour la société

Signature

(42415/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 52.964.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the seventh day of November. Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Tom Loesch, avocat, residing at Luxembourg,

acting in the capacity of special attorney of the Board of Directors of TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg (the «Company»), and entered in the company register in Luxembourg, section B under number 52.964, incorporated pursuant to a notarial deed dated 21st November, 1995 published in the Mémorial C 41 on 23rd January 1996; the Articles of Association of the company have been amended for the last time on 26th September, 1996 pursuant to a deed of the undersigned notary and the amendments are in the process of publication in the Mémorial C,

by virtue of the authority conferred on him by a resolution of the Board of Directors of the Company adopted on 26th September, 1996.

Certified copies of the resolutions of the Board of Directors and of the decisions adopted on 26th September 1996 by a Committee of Directors shall remain annexed to the present deed.

The appearing person, acting in the said capacities, has requested the attesting notary public to record the following declarations and statements:

1. The authorized and unissued share capital and the issued and subscribed capital of the Company are recorded in article five of the Articles of Association of the Company, as amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary dated 26th September, 1996, not yet published in the Mémorial C, having the following wording:

«The Company has an authorized share capital of 87,995,600.- Swiss Francs, divided into 6,000,000 Ordinary Shares with a par value of 10.- Swiss Francs each and 2,799,560 Preference Shares with a par value of 10.- Swiss Francs each.

The Company has an issued share capital of 67.995.600.- Swiss Francs, divided into 4,000,000 Ordinary Shares and 2,799,560 Preference Shares, with a par value of 10.- Swiss Francs each, fully paid up.

The issued share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the shareholders' meeting voting in accordance with the provisions of article 20 of the Articles of Association.

Within the limits of the authorized share capital the Board of Directors of the Company is authorized and empowered to:

- realize any increase of the issued share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new Ordinary Shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner, including but not limited to the issuance of new Ordinary Shares in the context of an employee stock ownership program;
- determine the date and place of the issue or the successive issues, the issue price and the premium payable, the terms and conditions of the subscription of and the paying up on the new Ordinary Shares and the manner of the issue in the form of a public offering or private placement; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of new Ordinary Shares, up to the limits of the authorized share capital, against contribution in cash.

The authorization given hereby to the Board of Directors is valid for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 1997, provided that the authorization given hereby to the Board of Directors to increase the issued new Ordinary Shares in the context of an employee stock ownership program is valid for a period of five years from the date of publication of this article in the Luxembourg Official Gazette Mémorial. The authorization may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the corporate share capital realized and duly recorded in the form provided for by the Law, the Articles of the Company will be amended so as to reflect the actual increase operated; such amendment will be recorded in a notarial deed by the Board of Directors or any person duly authorized and empowered by the board of directors for that purpose shall cause to be drawn up.»

- 2. On the basis of the authority given to it by Articles 5 and 7 of the Articles of Association, the Board of Directors and the Committee of the Board of Directors, resolved on 26th September 1996 to raise with effective date 2nd October 1996 the share capital of the Company by an amount of CHF 13,837,210.- so as to increase it from the amount of CHF 67,995,600.- to an amount of CHF 81,832,810.- by the issue of 1,383,721 new Ordinary Shares with a par value of CHF 10.- in the following manner.
- 3. 1,321,739 new Ordinary Shares were issued and created at a par value of CHF 10.- each, plus a premium of CHF 235.- on each new Ordinary Share totalling an issue price of CHF 245.- for each new Ordinary Share issued. The 1,321,739 new Ordinary Shares have been issued and allotted with effective date 2nd October 1996 to a Syndicate of Underwriters selected for that purpose by the Board of Directors to place the newly created Ordinary Shares in an International Public Offering with investors other than to the shareholders of the Company.
- 4. 59,143 new Ordinary Shares were created by conversion of 405,656 Preference Shares of the Company held by the shareholder TAG FINANCES S.A. which had elected by a notice dated 2nd October 1996 addressed to the Company to convert 405,656 Preference Shares into Ordinary Shares on the basis of the provisions of Article 7 of the Articles of Association of the Company.

The conversion of the Preference Shares resulted in the exchange of the 405,656 Preference Shares for 59,143 Ordinary Shares implying the redesignation of the 405,656 Preference Shares as 59,143 Ordinary Shares. The 405,656 Preference Shares tendered for conversion and exchange have been created and issued as fully paid-up Preference Shares on 18th December 1995 at an issue price of CHF 35.72 per Share, consisting of a par value of CHF 10.- and a premium of CHF 25.72 on each Preference Shares created. The creation and issue of these Preference Shares have been recorded in a notarial deed of the undersigned notary dated 18th December 1995, registered in Luxembourg, on 21st December 1995, vol 885, fol. 8, case 4.

5. 2,839 new Ordinary Shares were issued and allotted to TAG FINANCES S.A. as a result of the contribution in kind by TAG FINANCES S.A. to the Company of an amount of CHF 695,520.- corresponding to a claim of TAG FINANCES S.A. against the Company in the form of the unpaid accrued cumulative preference dividends due on the 405,656 Preference Shares according to the provisions of Article 7 of the Articles of Association of the Company. The amount of CHF 695,520.- corresponds, following the provisions of Article 7 of the Articles of Association of the Company, to the nearest whole to 2,839 new Ordinary Shares, on the basis for each Ordinary Share of a par value of CHF 10.- and a premium of CHF 235.- which premium corresponds to the premium paid to the Company by the Syndicate of Underwriters which subscribed to the 1,321,739 new Ordinary Shares issued and allotted by the Company in the International Public Offering of Ordinary Shares referred to in section 3. hereof.

The par value and the premium paid on each of the 2,839 new Ordinary Share have been received by the Company in full in the form of a contribution in kind. The contribution in kind has been reviewed and described in a Valuation Report prepared by PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG, auditors, in conformity with article 26-1 of the law of August 10, 1915 as amended on commercial companies. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

«Conclusion

In accordance with articles 26-1 and 32-1(5) of the amended law of August 10, 1915, we have reviewed the value of the contribution in kind represented by the unpaid cumulative preference dividends due and payable by TAG HEUER INTERNATIONAL S.A. to TAG FINANCES S.A.

In our opinion, the value of CHF 695,520.- attributed to the unpaid cumulative preference dividends is at least equal to the value of the 2,839 Ordinary Shares to be issued.

PRICE WATERHOUSE, Réviseur d'entreprises

lan Whitecourt, Réviseur d'entreprises.»

A copy of the Valuation Report dated 2nd October 1996 shall remain annexed to this deed.

It was certified to the Company as well as to the undersigned notary, that the Company has received the contribution in cash of an amount of CHF 323,826,050.- for the 1,321,739 newly issued Ordinary Shares and the contribution in kind equivalent to an amount of CHF 695,520.- for the 2,839 newly issued Ordinary Shares on the conversion of the Preference Shares.

The 405,656 Preference Shares exchanged for 59,143 new Ordinary Shares have been cancelled and annulled.

- 6. The Board of Directors further decided on 26th September 1996 to repurchase on the terms of Article 7 of the Articles of Association of the Company 2,393,904 Preference Shares, following notices of election to repurchase these Shares sent to all the holders of Preference Shares. The repurchase of the 2,393,904 Preference Shares has been effected on 2nd October 1996 with part of the proceeds arising from the International Public Offering of Ordinary Shares referred to in section 3. hereof. As a consequence of the repurchase, the Company holds 2,393,904 Preference Shares in the form of treasury shares.
- 7. Following the accomplishment of the above described share capital increases, conversion of shares and repurchase of shares, the second paragraph of article five of the Articles of Association of the Company has therefore been amended and reads as follows:

«The issued share capital of the Company is set at CHF 81,832,810.-, divided into 8,183,281 Ordinary Shares with a nominal value of CHF 10.- per share, fully paid up. The Company has repurchased and holds 2,393,904 Preference Shares as treasury shares.»

Costs

For the purpose of registration, the total share capital increase recorded herein is valued at LUF 8,130,000,000.-. The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 81,500,000.- Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

In witness whereof, concluded in Luxembourg, day, month and year as above.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg

agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme TAG HEUER INTERNA-TIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg (la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.964, constituée suivant acte notarié du 21 novembre 1995, publié au Mémorial C, nº 41 du 23 janvier 1996; les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné le 26 septembre 1996, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par une décision du conseil d'administration de la Société le 26 septembre 1996.

Des copies certifiées des décisions adoptées par le conseil d'administration et par un comité d'administrateurs le 26 septembre 1996 resteront annexées aux présentes.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constations suivantes:

1. Le capital autorisé et non émis et le capital émis et souscrit de la Société sont indiqués dans l'Article 5 des Statuts de la Société, tels que modifiés en dernier lieu par acte notarié du notaire soussigné du 26 septembre 1996, non encore publié au Mémorial C, dont la teneur est la suivante:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à 87.995.600,- francs suisses, divisé en 6.000.000 Actions Ordinaires et 2.799.560 Actions Préférentielles, chaque action ayant une valeur nominale de 10,- francs suisses.

Le capital émis de la Société est fixé à 67.995.600,- francs suisses divisé en 6.000 Actions Ordinaires et 2,799,560 Actions Préférentielles entièrement libérées, chaque action ayant une valeur nominale de 10,- francs suisses.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant en conformité avec les dispositions de l'article 20 des présents Statuts.

Dans les limites du capital autorisé de la Société, le conseil d'administration a le pouvoir de et est autorisé:

- à réaliser une augmentation de capital du capital souscrit en une ou plusieurs fois par l'émission d'Actions Ordinaires nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière, y compris sans que cela ne soit limitatif, par l'émission d'Actions Ordinaires nouvelles dans le cadre d'un plan d'option sur le capital pour les employés;
- à fixer la date et l'endroit de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission et la prime d'émission payables, les termes et conditions de la souscription et de la libération des Actions Ordinaires nouvelles et la manière par offre publique ou par placement privé dont l'émission est à opérer;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants à souscrire contre paiement en espèces endéans les limites du capital autorisé les Actions Ordinaires nouvelles.

L'autorisation donnée par les présentes au Conseil d'Administration est valable pendant une période expirant à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 1997, sous réserve que l'autorisation donnée par le présent article soit donnée pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent article au Mémorial pour les Actions Ordinaires nouvellement à émettre dans le cadre du plan d'option sur le capital pour les employés. L'autorisation peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires pour la partie des actions du capital autorisé pour laquelle le Conseil d'Administration n'aura pas encore procédé à une augmentation de capital. A la suite de chaque augmentation

de capital réalisée et documentée dans les formes requises par la Loi, les Statuts de la Société seront modifiés pour tenir compte de la réalisation de capital ainsi opérée; pareille modification sera documentée dans un acte notarié par les soins du Conseil d'Administration ou d'un mandataire spécial délégué et nommé à cette fin par le Conseil d'Administration.»

- 2. Sur base de l'autorité leur donnée par les Articles 5 et 7 des Statuts, le conseil d'administration et le comité d'administrateurs ont décidé le 26 septembre 1996 d'augmenter le capital social avec effet au 2 octobre 1996 d'un montant de CHF 13.837.210,- pour le porter de son montant de CHF 67.995.600,- à un montant de CHF 81.832.810,- par l'émission de 1.383.721 Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de CHF 10,- chacune, ainsi que indiqué ci-après.
- 3. 1.321.739 Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de CHF 10,- chacune ont été émises et créées avec chacune une prime d'émission de CHF 235,-, totalisant un prix d'émission de CHF 245,- pour chaque nouvelle Action Ordinaire; ces actions nouvelles ont été attribuées avec effet au 2 octobre 1996 à un Syndicat de Preneurs Fermes sélectionné par le conseil d'administration aux fins de placer dans le cadre d'une Offre Publique Internationale les Actions Ordinaires nouvelles auprès d'investisseurs autres que les actionnaires de la Société.
- 4. 59.143 Actions Ordinaires nouvelles ont été créées par conversion de 405.656 Actions Préférentielles de la Société détenues par l'actionnaire TAG FINANCES S.A., lequel avait informé par écrit le 2 octobre 1996, adressé à la Société de sa décision de convertir en vertu des dispositions de l'Article 7 des Statuts de la Société 405.656 Actions Préférentielles en Actions Ordinaires.

La conversion des Actions Préférentielles a eu pour résultat l'échange des 405.656 Actions Préférentielles contre 59.143 Actions Ordinaires; la conversion a impliqué la redésignation des 405.656 Actions Préférentielles en 59.143 Actions Ordinaires. Les 405.656 Actions Préférentielles présentées à la conversion et à l'échange ont été créées et émises sous forme d'Actions Préférentielles entièrement libérées le 18 décembre 1995 à un prix d'émission de CHF 35,72 par Action ayant une valeur nominale de CHF 10,- et une prime de CHF 25,72 sur chaque Action Préférentielle ainsi créée. La création et l'émission de ces Actions Préférentielles ont été documentées dans un acte du notaire soussigné du 18 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol 885, fol. 8, case 4.

5. 2.839 Actions Ordinaires ont été émises et attribuées à TAG FINANCES S.A. à la suite de l'apport en nature par TAG FINANCES S.A. à la Société d'un montant de CHF 695.520,- correspondant à la créance de TAG FINANCES S.A. envers la Société sous forme d'un dividende préférentiel cumulatif dû et accru sur 405.656 Actions Préférentielles suivant les termes de l'Article 7 des Statuts de la Société. Le montant de CHF 695.520,- correspond suivant les termes de l'Article 7 des Statuts de la Société, à un nombre, arrondi au nombre entier le plus proche, à 2.839 Actions Ordinaires nouvelles, sur la base pour chaque Action Ordinaire d'une valeur nominale de CHF 10,- et d'une prime de CHF 235. laquelle correspond à la prime payée à la Société par le Syndicat de Preneurs Fermes qui a souscrit les 1.321.739 Actions Ordinaires nouvelles émises et attribuées par la Société dans le cadre de l'Offre Publique Internationale d'Actions Ordinaires dont référence à l'alinéa 3. des présentes.

La Société a touché la valeur nominale et la prime sur chacune des 2.839 Actions Ordinaires Nouvelles en entier sous forme d'un apport en nature. L'apport en nature a été examiné et décrit dans un rapport d'évaluation préparé par PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG, Réviseurs d'entreprises, suivant les dispositions de l'Article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. La conclusion du rapport d'évaluation est libellée comme suit:

«Conclusion

Nous avons examiné suivant les dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 la valeur de l'apport en nature représenté par les dividendes préférentiels cumulatifs dus et payables par TAG HEUER INTERNATIONAL S.A. à TAG FINANCES S.A.

A notre avis, la valeur de CHF 695.520,- attribuée au dividende préférentiel cumulatif non payé, est au moins égale à la valeur des 2.839 Actions Ordinaires devant être émises.

PRICE WATERHOUSE, Réviseur d'entreprises

lan Whitecourt, Réviseur d'entreprises.»

Une copie du rapport d'évaluation daté du 2 octobre 1996 restera annexée au présent acte.

Il a été certifié à la Société ainsi qu'au notaire soussigné que la Société avait reçu un apport en espèces pour un montant de CHF 323.826.050,- pour les 1.321.739 Actions Ordinaires nouvellement émises et un apport en nature équivalent à un montant de CHF 695.520,- pour les 2.839 Actions Ordinaires nouvellement émises en contrepartie de la conversion des Actions Préférentielles.

Les 405.656 Actions Préférentielles échangées contre 59.143 Actions Ordinaires nouvelles ont été supprimées et annulées.

- 6. Le Conseil d'Administration a décidé également le 26 septembre 1996 de racheter, aux conditions édictées par l'Article 7 des Statuts de la Société, 2.393.904 Actions Préférentielles de la Société suite à un avis de rachat adressé à tous les détenteurs d'Actions Préférentielles. Le rachat des 2.393.904 Actions Préférentielles a été effectué le 2 octobre 1996 à l'aide d'une partie du produit provenant de l'Offre Publique Internationale d'Actions Ordinaires dont référence à l'alinéa 3. des présentes. A la suite de ce rachat, la Société détient 2.393.904 Actions Préférentielles comme actions rachetées.
- 7. A la suite de l'accomplissement des diverses augmentations de capital ci-avant décrites, de la conversion d'actions et du rachat d'actions, l'alinéa deux de l'article cinq des Statuts de la Société a ainsi été modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à CHF 81.832.810,-, représenté par 8.183.281 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de CHF 10,-, entièrement libérées. La société a racheté et détient sous forme d'actions rachetées 2.393.904 Actions Préférentielles.»

Frais

Aux fins d'enregistrement, le montant total de l'augmentation de capital réalisée documentée par les présentes est évaluée à LUF 8.130.000.000,-. Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à 81.500.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française: à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 94S, fol. 25, case 1. – Reçu 79.497.071 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

R. Neuman.

(42410/226/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 52.964.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

(42411/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

TALENTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (anc. TALENTA S.A., Société de participations financières).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société de participations financières TALENTA S.A., avec siège social à Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 novembre 1995, publié au Mémorial C, N° 36 du 19 janvier 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour concu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
- 2. Changement de l'objet social de la société pour en faire une Holding.
- 3. Modification afférente de la raison sociale en TALENTA HOLDING S.A.
- 4. Modifications afférentes des articles 1er et 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Senningerberg à Luxembourg.

L'adresse du siège est: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Deuxième et troisième résolution

L'objet social de la société est changé et en conséquence la société devient une société anonyme holding.

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier les articles 1er et 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1**er. alinéa 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de TALENTA HOLDING S.A. Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.»

«**Art. 2.** La société a pour objet la rise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte, n'excéderont pas vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, A. Adam, N. Thommes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 1996, vol. 828, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 novembre 1996.

G. d'Huart.

(42412/207/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

TAREC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 37.526.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 fevrier 1996, vol. 476, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Signature.

(42413/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

TRANSATLANTIC EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er. R. C. Luxembourg B 19.557.

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er, à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour TRANSATLANTIC EQUITY S.A. KPMG Experts Comptables Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(42416/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

ALPHA EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 8.852.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour ALPHA EUROPE S.A., Société Anonyme CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme Signatures

(42446/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

ALPHA EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 8.852.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour ALPHA EUROPE S.A., Société Anonyme CREGELUX

> Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme Signatures

(42447/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

STAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 31.739.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42407/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

TRANSEUROPEAN RESEARCH TRADERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 52.254.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of November. Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The only shareholders of TRANSEUROPEAN RESEARCH TRADERS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 52,254, namely:

1. CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES, a société anonyme, with head office in Luxembourg, hereby represented by Mr Hakan Adolfson, company director, residing in Luxembourg, who may validly represent the company under his sole signature in his quality as managing director, holder of nine hundred and ninety-eight shares 998

of one thousand two hundred and fifty (1,250.-) Luxembourg francs each, representing the entire subscribed capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs.

II. Such appearing companies, acting as only shareholders of the company, waiving the formal rules of an extraordinary general meeting such as convening notices and agenda, and acknowledging to be fully informed on the resolutions to be taken, have required the acting notary to document the following resolution, taken unanimously:

Sole resolution

The shareholders decide to add two paragraphs to article four of the articles of incorporation which shall read as follows:

«The company also has for purpose all operations relating directly or indirectly to the activity of the issuing of invoices and statements and of collection of debts on its own account.

It can act by itself or through the intermediary of third parties.»

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, they have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls actionnaires de la société anonyme TRANSEUROPEAN RESEARCH TRADERS S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.254, à savoir:

de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois.

II. Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls actionnaires de la société, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante, prise à l'unanimité:

Seule et unique résolution

Les actionnaires décident d'ajouter deux alinéas à l'article quatre des statuts qui auront la teneur suivante:

«La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que de recouvrement de créances pour son propre compte.

Elle peut agir par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Adolfson, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 94S, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associa-

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

R. Neuman.

(42417/226/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

TRANSEUROPEAN RESEARCH TRADERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 52.254.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

(42418/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

DAGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 48.932.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 101, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1994 que le mandat des membres du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Signature.

(42471/529/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

LA MAISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 6, rue Michel Rodange. R. C. Luxembourg B 16.033.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 102, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND.

(42442/582/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

LA MAISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 6, rue Michel Rodange. R. C. Luxembourg B 16.033.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 102, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND.

(42443/582/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

LA MAISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 6, rue Michel Rodange. R. C. Luxembourg B 16.033.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 102, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND.

(42444/582/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

ARTHENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 27.694.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Madame Marie-José Reyter, employée de banque, demeurant à Freylange, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour ARTHENA S.A., Société Anonyme CREGELUX Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42448/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

C.I.F., CLINICAL INVESTMENT FABER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 41.837.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour C.I.F., CLINICAL INVESTMENT FABER S.A., Société Anonyme CREGELUX Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42459/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

A.U.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14d, rue Bour. R. C. Luxembourg B 29.592.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 20 novembre 1996, vol. 122, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.U.C., S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(42449/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

BATINVEST IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 30.990.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 20 novembre 1996, vol. 122, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BATINVEST IMMOBILIERE, S.à r.l. BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(42450/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

BLP WINDSOR HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II. H. R. Luxemburg B 52.686.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 19. November 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

- 1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von 24, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg, nach 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.
- 2. Die Verwaltungsratsmitglieder Dieter Kubny, D-Oberweis, und Jean Bernard, Luxemburg, werden mit sofortiger Wirkung abberufen. Ihnen wird Entlastung erteilt.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

- Herr Michel Vandevijver, Banquier, B-Arlon,
- TRIS HOLDING S.A., Panama.
- 3. Die TREULUX REVISION & TREUHAND S.A. wird als Aufsichtskommissar abberufen. Ihr wird Entlastung erteilt. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die TREULUX II, DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., Luxemburg, ernannt.

Luxemburg, den 19. November 1996.

Die Versammlung Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42451/756/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

BRANDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 39.571.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Jean-Marc Jorand, gestionnaire, demeurant à Genève, Suisse, ci-après désigné par «le comparant»,

ici représenté par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous privé donnée à Genève, le 11 octobre 1996, ci-annexée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- La société anonyme BRANDEL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.571, a été constituée suivant acte

de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 326 du 30 juillet 1992.

- Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.
 - Le comparant a acquis toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société.
- Le comparant, détenant toutes les actions de la société, a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:
 - . de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;
 - . de désigner le comparant comme liquidateur.
- Le comparant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence, l'activité de liquidation a été terminée, et que
 - tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.

Le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.

- En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, et est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.
- Comme conséquence de ce qui précède, les actions nominatives ont été annulées par oblitération du registre des actions nominatives.
- Les livres et documents de la société seront conservés à Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 94S, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

R. Neuman.

(42452/226/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

BRASSERIE VICTORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 25, rue Jos. Junck. R. C. Luxembourg B 32.109.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 102, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND.

(42453/582/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

GARBO INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II. H. R. Luxemburg B 35.969.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 28. November 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vogenannten Sitzung einstimmig folgendes beschlossen:

Die Rücktrittserklärung des Verwaltungsratsmitgliedes Dr. Jürgen Zierlein, Steuerberater, D-Darmstad, zum 30. November 1996 wird zur Kenntnis genommen und akzeptiert. Ihm wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied beruft die Versammlung Herrn Jürgen Verheul, Rechtsanwalt, D-Trier.

Luxemburg, den 28. November 1996.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42488/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

INFO-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof. R. C. Luxembourg B 44.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 486, fol. 84, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Signature.

(42503/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

BRICKTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.315.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 12, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

BRICKTON S.A.

Signature

(42454/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

BUSINESS GLOBAL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 49.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 1, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (42455/674/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

CEPARNO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 10.101.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour CEPARNO
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42456/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

CREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 22.028.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Madame Marie-José Reyter, employée de banque, demeurant à Freylange, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour CREY S.A., Société Anonyme CREGELUX Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42470/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

CHARON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 51.034.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 101, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(42457/529/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

CHEZ LES COPAINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 5, rue de Medernach. R. C. Luxembourg B 28.395.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 20 novembre 1996, vol. 122, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHEZ LES COPAINS, S.à r.l.
BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.
Signature

(42458/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

CMC FINANCIAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 30.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 99, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1996.

Pour CMC FINANCIAL COMPANY S.A.
FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG

Signature

(42460/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

COMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2158 Luxembourg, 1, rue Mohrfels. R. C. Luxembourg B 44.145.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 102, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND.

(42461/582/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A., Société Anonyme, (anc. COMPAGNIE DE SAINT MICHEL).

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle. R. C. Luxembourg B 54.397.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DE SAINT MICHEL, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 54.397,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 309 du 26 juin 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Cristina Ferreira, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1. Changement de la dénomination sociale en COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.
- 2. Changement du siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.
- 3. Démission des administrateurs et commissaire aux comptes.
- 4. Nomination de nouveaux administrateurs et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 5 Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la société en COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1**er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la société du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, au 16, rue Jean l'Aveugle à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission des administrateurs de la société, à savoir:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciendes commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Mamer,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission du commissaire aux comptes de la société, à savoir:

- Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg;

et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

Suite à la démission du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société, les personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- Mademoiselle Cristina Ferreira, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat des administrateurs démissionnaires, lequel mandat prendra fin à la première assemblée générale annuelle à tenir en 1997.

Septième résolution

Suite à la démission du commissaire aux comptes, l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), ayant son siège à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société;

elle terminera le mandat du commaissaire aux comptes démissionnaire et son mandat prendra fin à la première assemblée générale annuelle à tenir en 1997.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Ferreira, C. Stein, P. Rochas, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 1996, vol. 828, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 1996.

J. Delvaux.

(42462/208/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A., Société Anonyme, (anc. COMPAGNIE DE SAINT MICHEL).

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle. R. C. Luxembourg B 54.397.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 1996.

J. Delvaux.

(42463/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

COMPAREX INFORMATION SYSTEMS, Société Anonyme.

Siège social: B-1030 Bruxelles, 16A, boulevard Général Wahis.
R. C. Bruxelles: 453.369.
Succursale: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.595.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société tenue au siège social le 19 avril 1995:

- que les administrateurs de la société sont les suivants:

Monsieur Norbert Martin, administrateur de sociétés, demeurant à B-1950 Kraaimen, 5, avenue Saint-Dominique, Président du Conseil d'Administration;

Baron Jean-Pierre de Jamblinne de Meux, économiste, demeurant à B-1180 Uccle, 48, avenue du Directoire, Administrateur-directeur;

Monsieur Heini Komischke, General Manager Sales Europe, demeurant à D-68165 Mannheim, Mecklembürgerstrasse 22, Administrateur;

Monsieur Wulf Crasselt, Diplomkaufman, demeurant à D-67114 Limburgerhof, Woogstrasse 69, Administrateur. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour COMPAREX INFORMATION SYSTEMS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42464/250/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

COMPAREX INFORMATION SYSTEMS, Société Anonyme.

Siège social: B-1030 Bruxelles, 16A, boulevard Général Wahis.
R. C. Bruxelles: 453.369.
Succursale: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.595.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 1995 que le siège social est transféré à B-1030 Bruxelles, boulevard Général Wahis, 16A.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour COMPAREX INFORMATION SYSTEMS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42465/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

COMPAREX INFORMATION SYSTEMS, Société Anonyme.

Siège social: B-1030 Bruxelles, 16A, boulevard Général Wahis.
Succursale: Luxembourg.
R. C. Bruxelles: 453.369.
R. C. Luxembourg B 31.595.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 8 septembre 1995:

- Que la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est déléguée aux personnes suivantes:
- * Le Baron Jean-Pierre de Jamblinne de Meux, Administrateur-Directeur, résidant à B-1180 Bruxelles, avenue du Directoire 48:
- * Monsieur André Melin, Directeur Général Adjoint, résidant à B-1325 Dion-Valmont, avenue du Champ de la Justice 23;

- * Monsieur Serge Goffin, ayant la fonction de Responsable du centre de responsabilité de service «Vente», résidant à B-1180 Bruxelles, avenue Bel Air 62;
- * Monsieur Alain Marcelis, ayant la fonction de Responsable du centre de responsabilité de service «Production-Support», B-1325 Chaumont-Gistoux, chaussée de Huy 335;
- * Monsieur Stéphane Didier, ayant la fonction de Responsable du centre de responsabilité de service «Administration et finances», résidant à B-1410 Waterloo, Clos de la Fontaine 2;
- * Monsieur Walter Reynders, ayant la fonction de Responsable du centre de responsabilité de service «Orientation et Application», résidant à B-3020 Herent, Tildonksesteenweg 85;
- * Monsieur Piet Vanhalst, ayant la fonction de Responsable du centre de responsabilité de service «Production-Ingénierie», résidant à B-3060 Bertem, Veeweide 24.
 - Que les personnes mentionnées ci-dessus doivent agir conjointement entre elles.

Néanmoins, le Baron Jean-Pierre de Jamblinne de Meux pourra continuer à agir seul.

De plus, en cas d'absence du Baron Jean-Pierre de Jamblinne de Meux et si la nécessité des événements à traiter l'exige, Monsieur Melin est habilité à agir seul.

- Que le Baron Jean-Pierre de Jamblinne de Meux et Monsieur André Melin sont autorisés, dans le cadre de cette gestion journalière, à déléguer des mandats spéciaux, dont ils détermineront l'objet avec précision.

Cette nouvelle réglementation des pouvoirs et signatures annule et remplace toute décision prise antérieurement par le Conseil d'Administration en cette matière.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour COMPAREX INFORMATION SYSTEMS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42466/250/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

COMPAREX INFORMATION SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bruxelles. R. C. Bruxelles 453.369. R. C. Luxembourg B 31.595.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 16, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour COMPAREX INFORMATION SYSTEMS S.A.

Signature

Un mandataire

(42467/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

CONNECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 41.641.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 102, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

(42468/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

ETS GRAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Im Grasbusch. R. C. Luxembourg B 49.903.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration du 28 décembre 1994 que Monsieur Jos Graas a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42478/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

COULEURS KURT GREIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 2, place du Marché. R. C. Luxembourg B 30.971.

__

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 20 novembre 1996, vol. 122, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COULEURS KURT GREIF, S.à r.l. BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(42469/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

DE PËTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 23, place Bleiche.

R. C. Luxembourg B 44.258.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 20 novembre 1996, vol. 122, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE PËTZ, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(42472/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

ELECTRICITE «OP DER BLEICHE», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 7, place Bleiche.

R. C. Luxembourg B 36.348.

_

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 20 novembre 1996, vol. 122, fol. 46, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE «OP DER BLEICHE», S.à r.l. BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(42473/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

ERDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 50.918.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 1996

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'appeler aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jacques Litwak, consultant d'entreprises, demeurant à Genappe (Belgique)
- la société BJL, S.p.r.l., dont le siège social est 185, avenue des Combattants, B-1470 Genappe (Belgique)
- la société FIDUTEK, S.c.r.l., dont le siège social est 185, avenue des Combattants, B-1470 (Belgique) et aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Monsieur Patrice Thomé, domicilié 155, rue Konkel, B-1150 Bruxelles.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 1997.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 octobre 1996:

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration d'appeler aux fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur Jacques Litwak. Il est chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne la gestion. A ce titre, l'assemblée décide, à l'unanimité, qu'il a pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour la société

Signature

(42476/506/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

ERDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis. R. C. Luxembourg B 50.918.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 1996

Le siège social est fixé avec effet immédiat au 24, rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42477/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

ELYSEE PLACE DE PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 77, rue du Fort Elisabeth. R. C. Luxembourg B 41.952.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 102, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND.

(42474/582/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

EURAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 38.883.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

G. Soree

Directeur Général

(42475/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FLOWTEX-SERVICE SAAR-LOR-LUX, Gesellschaft für Horizontalbohrsysteme m.b.H., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 40.620.

Extrait d'un contrat de cession de parts sociales en date du 30 septembre 1996

KANAL-UND ROHRBAU, G.m.b.H. & CO. KG cède 100 parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- à Monsieur Manfred Hausen, Bildstockstr. 11, D-66589 Merchweiler et 100 parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- à Monsieur Paul Prediger, Mozartstrasse 45, D-66793 Saarwellingen.

Il en résulte la répartition nouvelle suivante:

a) KANAL- UND ROHRBAU, G.m.b.H. & CO. KG	50	
b) FLOWTEX-SERVICE, Gesellschaft für Horizontalbohrsysteme b.m.H. & CO. KG	250	
c) Herr Manfred Hausen	100	
d) Herr Paul Prediger	100	
Total des parts sociales:	500	
Luxembourg, le 27 novembre 1996.	natures.	

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42486/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

GAD CUISINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 49.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 1, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42487/674/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

EURO.I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 38.392.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour EURO.I S.A., Société Anonyme CREGELUX Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42479/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

EUROPEAN SLIPCONTROL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer. R. C. Luxembourg B 30.481.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

(42480/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

F F A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent. R. C. Luxembourg B 39.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 1996

Les comptes clôturés au 31 décembre 1995 sont approuvés.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

La démission de Messieurs Jean-Marc Faber, Alain Noullet et Marc Muller, Administrateurs a été acceptée. Messieurs Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem, Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange et Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en leur remplacement et leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1996.

La démission de Monsieur Christian Linsenmaier, Commissaire aux Comptes, a été acceptée. Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à Soleuvre, a été nommé en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1996.

Le siège de la société est transféré au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg.

Pour extrait sincère conforme

F F A S.A. Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42482/717/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FINTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 34.092.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour FINTRALUX S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme

Signatures

(42485/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FACADES DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, Résidence Hamesfeld. R. C. Luxembourg B 51.268.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 102, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND.

(42481/582/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FILTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 41.246.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1995 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 10, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 1996

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1996 se compose comme suit:

- Blondeau Pierre, administrateur de sociétés, Bruxelles (Belgique)
- Husain Idris, administrateur de sociétés, Kinshasa (République du Zaïre)
- Van Lancker Jean, administrateur de sociétés, Kinshasa (République du Zaïre)
- Jungers Thierry, administrateur de sociétés, Kinshasa (République du Zaïre).

Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes en fonction pour l'exercice 1996 est Monsieur Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Ettelbruck (Luxembourg).

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1995, la répartition bénéficiaire a été comme suit:

Bénéfice de l'exercice	4.262.289 LUF
Résultat reportés	4.146.486 LUF
Distribution de dividendes	5.000.000 LUF
Report à nouveau	3.408.775 LUF

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Signature.

(42483/750/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

G.W.L. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 34.616.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 février 1996

Les comptes clôturés au 31 décembre 1994 ont été approuvés.

Le mandat de Inger Mariann Ljungholm et Brar Benny Ljungholm, administrateur et Gosta Vilhelm Ljungholm, administrateur-délégué, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes ont été reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1995.

Pour extrait sincère et conforme Pour G.W.L. INVEST S.A. Un mandataire Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42493/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

TRIOFALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(42419/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

GENFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 24.784.

Résolution circulaire

Les administrateurs de la société, à l'unanimité des voix, décident:

- 1) de nommer fondé de pouvoir: Monsieur Roland Frising, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre
- 2) de réorganiser le pouvoir de signature des fondés de pouvoir.

Les pouvoirs de signature sur les comptes de la société GENFINANCE LUXEMBOURG sont répartis désormais en catégories A et B.

La signature de la catégorie A est déléguée à:

- M. Roland Frising,
- M. Dirk Van Reeth.

La signature de la catégorie B est déléguée à:

- Mme M-J. Verhulst-Pietquin,
- M. Edward Bruin,
- M. Gérard Birchen.

Les limites par catégories de signature sont fixées comme suit, étant entendu qu'une signature de catégorie B peut toujours être remplacée par un signature de catégorie A:

Fait le 31 octobre 1996. P. Meyers M. Waringo A. Bergen H Simonart Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 96, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42489/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

GEORGES HENRI, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre «Le 2000», Zone Industrielle. R. C. Luxembourg B 43.686.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEORGES HENRI, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination AXE LUXEMBOURG, suivant acte notarié du 28 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 329 du 15 juillet 1993 dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 3 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 146 du 1er avril 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle,

qui désigne comme secrétaire, Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Monique Putz, employée privée, demeurant à Bettel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article premier déjà modifié le 3 janvier 1995 pour supprimer définitivement des statuts l'enseigne commerciale AXE LUXEMBOURG
- 2. Nomination d'un deuxième administrateur-délégué, Monsieur Jacky Henri, qui aura pouvoir de signature individuelle pour engager la société en toutes circonstances.
- 3. Transfert du siège social de la société à partir du 1er novembre 1996 à Centre «Le 2000», Zone Industrielle, L-3378
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer définitivement l'enseigne commerciale AXE LUXEMBOURG.

Deuxième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un deuxième administrateur, à savoir Monsieur Jacky Henri, directeur commercial, demeurant à F-83380 Les Issambres, 40, avenue des Dolmens, qui aura pouvoir de signature individuelle pour engager la société en toutes circonstances.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à partir du 1^{er} novembre 1996 à Centre «Le 2000», Zone Industrielle, L-3378 Livange, de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège social est établi à Livange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, I. Keilen, M. Putz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 94S, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 novembre 1996.

G. Lecuit.

(42490/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

GEORGES HENRI, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange. R. C. Luxembourg B 43.686.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 novembre 1996

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 novembre 1996, il résulte des résolutions prises que Monsieur Jacky Henri a été nommé administrateur-délégué et qu'il aura tous pouvoirs pour représenter la Société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature.

Fait à Livange, le 7 novembre 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 94S, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heserange, le 26 novembre 1996.

G. Lecuit.

(42491/220/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

GEORGES HENRI, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange. R. C. Luxembourg B 43.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 novembre 1996.

G. Lecuit.

(42492/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

HOLBART-HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 4.952.

Le bilan au 31 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour HOLBART-HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(42494/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

FINANCE BALANS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 37.376.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 novembre 1996 que:

- 1. la liquidation de la société est clôturée et que la société a cessé d'exister;
- 2. décharge a été accordée au gérant et au liquidateur;
- 3. les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée légale au siège de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- 4. mandat a été donné à la COMPAGNIE FIDUCIAIRE d'accomplir toutes les formalités administratives et fiscales, de payer tous frais, taxes et honoraires, de distribuer tout solde éventuel aux ayants droit et d'accomplir toutes les formalités.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42484/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

HORSEVAN INTERNATIONAL (HOLDING) S.A., Société Anonyme, (anc. GILSON HOLDING S.A.).

Registered office: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 52.322.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of November. Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The sole shareholders of the société anonyme GILSON HOLDING S.A., having its registered office in Luxembourg, 5, rue Aldringen, entered in thecompany register in Luxembourg, section B, under number 52.322, namely:

1. CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., a société anonyme, with head office in Luxemburg, hereby represented by Mr Hakan Adolfson, company director, residing in Luxembourg, who may validly represent the company under his sole signature in his quality as managing director,

2. CAPITOLE INTERNATIONAL S.A., asociété anonyme, with head office in Luxembourg, hereby represented by Mr Hakan Adolfson, prenamed, who may validly represent the company under his sole signature in his quality as managing director,

of one thousand two hundred and fifty (1,250.-) Luxembourg francs each, representing the entire subscribed capital of the company of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs

II. - Such appearing companies, acting as sole shareholders of the company, waiving the formal rules of an extraordinary general meeting such as convening notices and agenda, and acknowledging to be wholly informed on the resolutions to be taken, have required the acting notary to document the following resolution, taken unanimously:

Sole resolution

The shareholders decide to change the name of the Company in HORSEVAN INTERNATIONAL (HOLDING) S.A. so that article one of the Articles of Incorporation shall have forthwith the following wording:

«There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of HORSEVAN INTERNATIONAL (HOLDING) S.A.»

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls actionnaires de la société anonyme GILSON HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.322, à savoir:

1. CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Hakan Adolfson, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, pouvant engager la société sous sa seule signature, en sa qualité d'administrateur-délégué de la société,

2. CAPITOLE INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Hakan Adolfson, préqualifié, pouvant engager la société sous sa seule signature, en sa qualité d'administrateur-délégué de la société,

de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois.

II. - Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls actionnaires de GILSON HOLDING S.A., déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante, prise à l'unanimité:

Seule et unique résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la société en HORSEVAN INTERNATIONAL (HOLDING) S.A., et par conséquent de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de HORSEVAN INTERNATIONAL (HOLDING) S.A.»

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Adolfson, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 94S, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associa-

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

R. Neuman.

(42497/226/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

HORSEVAN INTERNATIONAL (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.322.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

R. Neuman.

(42498/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 14.148.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour HONEYBEE HOLDING S.A. CREGELUX Crédit Général du Luxembourg S.A. Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42496/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

H.D.T., HOLDING DE DEVELOPPEMENT ET DE TOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 12.965.

Les comptes annuels aux 31 mars 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 10, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 1996

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat des administrateurs venu à échéance pour une durée d'un an.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1996/1997 est composé comme suit:

- Benoit Edward, licencié en sciences économiques, B-3080 Tervuren;
- Hardenne Nicole, docteur en droit, B-1180 Bruxelles;
- Latour Philippe, ingénieur commercial, B-1050 Bruxelles;
- Mangen Fons, réviseur d'entreprises, L-9088 Ettelbruck;
- Santino Jo, licencié en administration des affaires, B-4430 Ans;
- Thijs Ghislain, licencié en sciences commerciales et économiques, B-3270 Scherpenheuvel.

Commissaire aux comptes:

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes venu à échéance pour une durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction pendant l'exercice 1996/1997 est Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à Lamorteau (B).

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité du bénéfice pour l'exercice se terminant au 31 mars 1996 ainsi que la poursuite de l'activité de la société bien que la perte reportée dépasse le montant du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

F. Mangen

Administrateur

(42495/750/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

HOTTINGUER GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 37.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 8, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

HOTTINGUER GESTION (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(42499/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

UNI STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 54.439.

Amendments to the Management Regulations of UNI STOREBRAND INTERNATIONAL INVESTMENT FUND

Upon decision of the Board of Directors of UNI STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., acting as the Management Company of UNI STOREBRAND INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, and with the consent of BANQUE INTER-NATIONALE A LUXEMBOURG S.A., acting as the Custodian, the Management Regulations of UNI STOREBRAND INTERNATIONAL INVESTMENT FUND are hereby amended as follows:

Under Article 4 «Investment Policy and Guidelines», the second paragraph of the first section «Investment Policy» is reworded as follows:

«In addition, the Sub-Funds may, on an accessory basis, within the guidelines referred to hereunder, use derivative instruments.»

The Article 5 «Investment Techniques and Instruments» is fully reworded as follows:

«Art. 5. Investment Techniques and Instruments.

The Fund may, under the conditions and within the limits laid down by law, regulation and administrative practice:

- employ techniques and instruments relating to transferable securities, provided that such techniques and instruments are basically used for the purpose of efficient portfolio management;
- employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.
 - I. Techniques and instruments relating to transferable securities.

1. Options on transferable securities.

The Fund may purchase and sell call and put options on securities only if traded on a regulated market, which operates regularly and is recognised and open to the public.

The total of premiums paid for the acquisition of call and put options on securities as referred to herein may not, together with the total of premiums paid for the acquisition of call and put options referred to under 2.c) below, exceed 15% of the net assets of the relevant Sub-Fund.

At the time of selling call options on securities, the Fund must hold in the relevant Sub-Fund either the underlying securities or equivalent call options or other instruments which may be used to adequately cover the liabilities arising therefrom, such as warrants. The securities underlying to said call options sold may not be realised as long as the options thereon shall not have expired, unless these are covered by matching options or by other instruments which may be used to this effect. The same applies to matching call options or other instruments held by the Fund, if it does not hold the underlying securities at the time of selling the relevant options.

As an exception to that rule, a Sub-Fund may sell uncovered call options on securities that it does not own at the conclusion of the option contract if the following conditions are met:

- the exercise price of call options sold in this way does not exceed 25% of the net asset value of the relevant Sub-Fund:
 - the relevant Sub-Fund must at all times be able to cover the positions taken on these sales.

Where put options on securities are sold, they should be covered during the whole duration of the contract either by equivalent put options already purchased (closing sales), or by cash or liquid assets sufficient to pay for the securities deliverable on the exercise of the options by the counterpart.

The total commitment arising from the sale of call and put options and the total commitment arising from transactions referred to under 2.c) below and undertaken for purposes other than hedging, may at no time exceed the total net asset value of the relevant Sub-Fund.

2. Transactions relating to Futures and Options on Financial Instruments.

Except for transactions on a mutual agreement basis as described below, transactions relating to futures and options on financial instruments may only relate to contracts which are dealt in on a regulated market, operating regularly, recognised and open to the public.

Subject to the conditions specified below, these transactions may be made for hedging or other purposes.

a) Hedging operations relating to the risks attached to the general movement of stock markets.

As a global hedge against the risk of unfavourable stock market movements, the Fund may, to the extent permitted by all applicable laws, buy or sell futures on stock market indices or options on stock market indices, provided there exists in each case a sufficient correlation between the composition of the index used and the portfolio securities of the relevant Sub-Fund.

The total commitment relating to futures and option contracts on stock market indices may not exceed the global valuation of securities held by the relevant Sub-Fund in the market corresponding to each index.

b) Transactions relating to interest rate hedging.

The Fund may also deal in financial futures and in option contracts in order to protect the value of debt-securities held by any Sub-Fund against interest rate risks.

As a global hedge against interest rate fluctuations, the Fund may (to the extent permitted by applicable laws and regulations of all countries where the Units are registered for public offer and sale) sell interest rate futures contracts or sell call options or buy put options on interest rates or make interest rate swaps; any of such swaps may be on a mutual agreement basis with first class financial institutions specialized in this type of transactions.

The total commitment on financial futures contracts, option contracts and interest rate swaps may not exceed the total value of the assets to be hedged, held by the relevant Sub-Fund and expressed in the currency corresponding to these contracts.

c) Transactions made for a purpose other than hedging.

The Fund may, for a purpose other than hedging, purchase and sell futures contracts and options on any kind of financial instruments, provided that the aggregate commitments in connection with such purchase and sale transactions together with the amount of the commitments relating to the sale of call and put options on transferable securities does not exceed at any time the total value of the net assets of the relevant Sub-Fund.

d) General.

The total of the premiums paid to acquire put and call options on transferable securities, together with the total of the premiums paid to acquire call and put options on any other financial instruments may not exceed 15% of the total net assets of the relevant Sub-Fund.

3. Lending of Portfolio Securities.

Subject to investment restriction (6), the Fund may lend portfolio securities to third persons (for not more than 30 days and not in excess of 50% of the total valuation of the relevant securities portfolio) through a standardized securities lending system organized by EUROCLEAR, CEDEL S.A. or other recognized clearing institutions or through a first class financial institution specialized in this type of transaction and will receive through such clearance agency or such first class financial institution collateral in cash or transferable securities issued or guaranteed by a governmental entity of the OECD, or by their local authorities or by supranational institutions. Such collateral will be maintained at all times in an amount equal to at least 100% of the total valuation of the securities, and for the duration of the loan.

4. Repurchase Agreements.

The Fund may purchase or sell securities in the context of a repurchase agreement only if the counterpart is a first class financial institution specialized in this type of transaction.

During the whole duration of a repurchase agreement, the Fund may not sell the securities which are the object of the agreement (i) either before the effective repurchase of the securities by the counterpart or (ii) the repurchase period has expired.

The Fund must ensure to maintain these operations at a level such that it is able, at any time, to meet its obligation to redeem its own units.

II. Techniques and instruments to hedge exchange risks.

The Fund may further, under the conditions and within the limits laid down by law, regulations and administrative practice, employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks to which the Fund is exposed in the management of its assets and liabilities.

To this effect the Fund may enter into transactions the purpose of which are currency forward contracts, the sale of call options on currencies or the purchase of put options on currencies. These contracts and options are dealt in on a regulated market, operating regularly, recognised and open to the public. For the same purpose, the Fund may also sell currencies forward or exchange currencies on a mutual agreement basis with first class financial institutions specialized in this type of transactions.

The Fund will deal in foreign exchange transactions only to hedge against exchange risks and provided that the value of such contracts does not exceed the value of the assets denominated in the currency of such contracts and for a duration which shall not exceed that during the relevant assets are held.

Made in duplicate as of November 15, 1996.

UNI STOREBRAND LUXEMBOURG S.A. Société Anonyme

Signatures M. Vermeersch
Conseiller principal

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG Société Anonyme

> F. Guillaume Premier conseiller

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 102, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42424/006/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

UNION INVESTMENT EUROMARKETING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 39.862.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsundneunzig, am siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der UNION INVESTMENT EUROMARKETING S.A. abgehalten, einer Société Anonyme mit Sitz in Strassen, Luxemburg, welche unter Urkunde des Notars Joseph Kerschen, damals mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 11. März 1992 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 373 vom 31. August 1992. Die Satzung wurde unter Urkunde des Notars Joseph Kerschen am 6. August 1992 abgeändert, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 584 vom 10. Dezember 1992 und am 6. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 468 vom 11. Oktober 1993 und unter Urkunde des Notars Reginald Neuman, mit Amtsitz in Luxembourg, am 30. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 178 vom 6. Mai 1994 und am 16. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 539 vom 22. Dezember 1994.

Die Sitzung wurde um 10.30 Uhr durch Herrn Tom Loesch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher der Vorsitz übernommen hat, eröffnet.

Der Vorsitzende bestellte zum Protokollführer Fräulein Patricia Karthäuser, Privatbeamtin, wohnhaft in Maldingen, Belgien.

Die Versammlung ernennt zum Stimmenzähler Herrn Daniel Ruppert, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Da der Versammlungsrat der Generalversammlung somit bestellt ist, gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersucht den Notar, Nachstehendes zu beurkunden:

I. Daß die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Änderung des Artikels 3 erster Absatz der Satzung in folgenden Wortlaut:

«Der Gesellschaftszweck ist die Vermögensverwaltung gemäß Artikel 26 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor (das «Gesetz») und der Vertrieb und die Verwahrung von Anteilen oder Aktien von Organismen für gemeinsame Anlagen, sowie die Erbringung damit verbundener Finanzdienstleistungen gemäß Artikel 28 des Gesetzes. Die Gesellschaft kann außerdem administrative Dienstleistungen im Rahmen der Hauptverwaltung für luxemburgische Organismen für gemeinsame Anlagen erbringen.»

II. Daß die anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Zahl der Aktien der Aktionäre in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind; daß die Liste, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie dem Vorsitzenden, dem Protokollführer, dem Stimmenzähler, dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen wird, um mit derselben den Formalitäten der Einregistrierung unterworfen zu werden.

III. Daß aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste hervorgeht, daß alle Aktien in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind und daß deshalb diese außerordentliche Generalversammlung gültig über ihre Tagesordnung Beschluß fassen kann.

Nachdem Vorstehendes durch den Vorsitzenden erklärt wurde und von den Anwesenden der Generalversammlung für richtig befunden wurde, ging die Generalversammlung zur Tagesordnung über.

Die Generalversammlung beschließt sodann einstimmig wie folgt:

Artikel 3, erster Absatz der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Der Gesellschaftszweck ist die Vermögensverwaltung gemäß Artikel 26 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor (das «Gesetz») und der Vertrieb und die Verwahrung von Anteilen oder Aktien von Organismen für gemeinsame Anlagen, sowie die Erbringung damit verbundener Finanzdienstleistungen gemäß Artikel 28 des Gesetzes. Die Gesellschaft kann außerdem administrative Dienstleistungen im Rahmen der Hauptverwaltung für luxemburgische Organismen für gemeinsame Anlagen erbringen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die Generalversammlung um 10.45 Uhr aufgehoben.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen in welcher Forrn auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß dieser Satzungsänderung entsteht, beläuft sich auf ungefähr zwanzigtausend (20.000,-) Luxemburger Franken.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben, mit dem Vermerk, daß kein anderer Aktionär zu unterzeichnen verlangt hat.

Gezeichnet: T. Loesch, P. Karthäuser, D. Ruppert, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 94S, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 27. November 1996.

R. Neuman.

(42422/226/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

UNION INVESTMENT EUROMARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 39.862.

Le texte des statuts coordonnés a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

(42423/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

TYROL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Brill. R. C. Luxembourg B 43.924.

Assemblée Générale extraordinaire du 19 novembre 1996

Les associés soussignés:

- 1) Monsieur Vincent Pensato, demeurant à Terville, France, 17, rue de Normandie, détenant mille deux cent 2) Mademoiselle Josephine Pensato, demeurant à L-4620 Differdange, 5, rue Emile Marc, détenant une part de mille (1.000,-) francs, représentant la totalité du capital social souscrit d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-), francs,
 - décident de modifier la gérance comme suit:
- Les associés confirment au poste de gérant technique, Mademoiselle Joséphine Pensato, demeurant à L-4620 Differdange, 5, rue Emile Marc, et au poste de gérant administratif, Monsieur Vincent Pensato, demeurant à Terville, France, 17, rue de Normandie.
- Les associés confirment comme gérant technique de la société, Monsieur Olivier Colajanni, cuisinier, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 15, rue loffre.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de Mademoiselle Joséphine Pensato, gérant technique, demeurant à Differdange, et de Monsieur Olivier Colajanni, cuisinier, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 15, rue loffre.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

J. Pensato

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 102, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

V. Pensato

(42420/226/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

VIGILANTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 27.497.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 avril 1996

Messieurs Claude Schmitz, Marc Mackel et Edmond Ries ne souhaitant pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur, l'assemblée a nommé en leur remplacement, Messieurs Johan Dejans, Eric Vanderkerken et Madame Carine Bittler pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

Monsieur Marc Lamecsh ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée a nommé en son remplacement, la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social au 50, route d'Esch, L-1015 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

VIGILANTIA S.A. Signature

france

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (42425/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

HARMONIE MUNICIPALE DE LA VILLE DE DIFFERDANGE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4501 Differdange, Maison Olof Palme.

Modification des statuts approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire à la majorité légalement requise

- La teneur de l'article 8 des statuts de l'A.s.b.l. HARMONIE MUNICIPALE DE LA VILLE DE DIFFERDANGE est désormais la suivante:

«L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au minimum et de treize membres au maximum, pris parmi les membres actifs et honoraires. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par les membres actifs de l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil d'Administration désignent entre eux deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire.

Le Président du Conseil d'Administration est élu directement par l'Assemblée Générale des membres actifs par majorité simple, ceci lors d'un vote propre et séparé de celui des autres membres du Conseil d'Administration.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration aura une durée de guatre ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les charges des membres du Conseil d'Administration sont purement honorifiques.

Les membres du Conseil d'Administration qui, dûment convoqués, ne participent pas à trois reprises consécutives aux séances du Conseil d'Administration, et ceci sans excuse valable, sont de plein droit démissionnaires.»

- La teneur de l'article 10 des statuts de l'A.s.b.l. HARMONIE MUNICIPALE DE LA VILLE DE DIFFERDANGE est désormais la suivante:

«L'Assemblée Générale se réunit une fois par an en session ordinaire, ceci au cours du dernier semestre de l'année et au lieu indiqué dans la convocation. Le Conseil d'Administration fixe annuellement la date de l'Assemblée Générale et y convoque les membres actifs. L'Assemblée Générale est en outre convoquée par le Conseil d'Administration chaque fois que celui-ci le juge nécessaire ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

Les convocations sont adressées individuellement ou par la presse aux membres actifs et ceci, au moins une semaine ayant la date de la réunion. La convocation doit contenir l'ordre du jour.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(42427/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

CABLE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire de LA PLACE FINANCIAL MANAGEMENT INC., société ayant son siège social à

en vertu d'une procuration lui délivrée;

ladite procuration, signée ne varietur, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement;

2) Mademoiselle Antonella Graziano, licenciée en sciences économiques et commerciales, demeurant à Bridel (Luxembourg),

agissant comme mandataire de TRUMACO INTERNATIONAL INC., société ayant son siège social à Panama, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama;

ladite procuration, signée ne varietur, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

- **Art.** 1er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CABLE INVESTMENT S.A.
- **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège social, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux entreprises dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société, tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à BEF 12.500.000,- (douze millions cinq cent mille francs belges), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions, chacune d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges).

Le capital souscrit de la société est fixé à BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs belges), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de BEF.1.000,- (mille francs belges) chacune, entièrement libérées.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commericales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre les certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme

étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps, révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion. Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

- Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégue.
- Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autorité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

- **Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.
- Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.
- **Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

- **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.
- **Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.
- **Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Cette formalité n'est pas requise pour les titres affectés au cautionnement des administrateurs et commissaires.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, le deuxième mardi du mois de juillet de chaque année, à 9.00 heures, et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

- Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve des limites prévues par la loi.
- Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou, en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par un autre administrateur.

Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1997.

Art. 28 Chaque année au 31 décembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.
- Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions, quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Dispositions Générales

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussingé déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante-dix mille francs (70.000,-).

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. LA PLACE FINANCIAL MANAGEMENT INC., préqualifiée	750 actions
2. TRUMACO INTERNATIONAL INC., préqualifiée	500 actions
Total:	1.250 actions

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs belges) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur François Winandy, préqualifié,
- b) Monsieur Paul Laplume, maître en sciences économiques, demeurant à Junglinster,
- c) Monsieur Franz Prost, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.
- 3. A été appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

- 4. Le siège de la société est fixé au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.
- 5. La durée des mandats des administrateurs et commissaire a été fixée à un an.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Graziano, F. Winandy, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1996, vol. 828, fol. 77, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 novembre 1996.

G. d'Huart.

(42431/207/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

INDUSTRIAL BUSINESS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 49.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 1, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42502/674/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

DOMAINE ALICE HARTMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) LYSIDOR S.A., avec siège social à Luxembourg,
- 2) Monsieur Charles Ewert, économiste, demeurant à Luxembourg,
- 3) Monsieur Pierre Wesner, économiste, demeurant à Consdorf.
- 4) Monsieur Lucien Huesmann, administrateur de sociétés, demeurant à Moutfort.

Les comparants sub 1) à 4) sont ici représentés par Monsieur Emmanuel Mathis, employé privé, demeurant à Bascharage.

aux termes de quatre procurations sous seing privé délivrées à Luxembourg, le 2 octobre 1996, le 3 octobre 1996 et le 7 octobre 1996.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DOMAINE ALICE HARTMANN S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur de domaines agricoles et viniviticoles, l'élaboration, la production et la mise en vente de produits du terroir ainsi que toutes opérations généralement quelconques qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Elle peut s'associer ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet, elle peut participer à des sociétés ayant un objet comparable ou, en général, faire toutes les opérations ayant un rapport quelconque avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Titre II. Capital, Actions

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt et un millions de francs luxembourgeois (21.000.000,- LUF), représenté par deux mille cent (2.100) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées en espèces.
- **Art. 6.** Le capital autorisé est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits en concordance avec les dispositions légales applicables aux modifications des statuts ainsi que suivant les prescriptions spéciales des présents statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est pendant une période de cinq ans autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

 1) LYSIDOR S.A., préqualifiée, mille deux cents actions
 1.200

 2) Monsieur Charles Ewert, préqualifié, trois cents actions
 300

 3) Monsieur Pierre Wesner, préqualifié, trois cents actions
 300

 4) Monsieur Lucien Huesmann, préqualifié, trois cents actions
 300

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux cent quatre-vingt mille francs (280.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- Monsieur Charles Ewert, préqualifié,
- Monsieur Pierre Wesner, préqualifié,
- Monsieur Thierry Meeus, vigneron, demeurant à Wormeldange, Président.
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE API S.A., avec siège à Luxembourg.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2000.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
- 6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Charles Ewert, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Mathis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1996, vol. 94S, fol. 21, case 2. – Reçu 210.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 novembre 1996.

G. Lecuit.

(42432/220/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

DOMAINE ALICE HARTMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Il résulte de résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social que Monsieur Thierry Meeus a été confirmé en tant que Président du Conseil d'Administration et Monsieur Charles Ewert, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué de la société avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature conformément aux articles 11 et 12 des statuts, ainsi qu'en vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915.

Luxembourg, le 30 octobre 1996.

Pour extrait conforme DOMAINE ALICE HARTMANN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1996, vol. 94S, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 novembre 1996.

G. Lecuit.

(42433/220/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

THE GALAPAGOS DARWIN TRUST, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg.

BILAN DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 1994

Actif		Passif	
Avoirs en banque	6.439.762	Dotation initiale (5.000 USD)	175.500
		Fonds social	6.264.262
	6.439.762		6.439.762

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1994

Débit		Crédit	
Frais de promotion	66.656	Dons	318.359
Frais de gestion	10.219	Recettes manifestations	2.570.171
Résultat de l'exercice	2.966.443	Intérêts sur comptes bancaires	154.788
	3.043.318	·	3.043.318

L'établissement d'utilité publique THE GALAPAGOS DARWIN TRUST a été créé le 30 janvier 1990 par-devant Maître Marc Elter.

Conseil d'administration:

S.A.R. Le Prince Henri, Grand-Duc Héritier, demeurant à Luxembourg, Président Monsieur Pierre Seck, secrétaire, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jean-Donat Calmes, trésorier, demeurant à Munsbach

Docteur Ole Hamann, administrateur, demeurant à Copenhague (Danemark)

Docteur Martinus S. Hoogmoed, administrateur, demeurant à Leiden (Pays-Bas).

Réviseur des comptes:

Albert Schmitz, expert-comptable, Sandweiler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(42428/549/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

THE GALAPAGOS DARWIN TRUST, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg.

BILAN DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 1995

Actif		Passif	
Avoirs en banque	6.411.713	Dotation initiale (5.000 USD)	175.500
·		Fonds social	6.236.213
	6.411.713		6.411.713
COMPTE DE PROF	TTS ET PERTE	ES AU 31 DECEMBRE 1995	
D // /-		C 1 1.	

Debit		Crédit	
Aides à la fondation	672.760	Dons	522.396
Frais de promotion	17.780	Intérêts sur comptes bancaires	178.567
Frais de gestion	38.472	Résultat de l'exercice	28.049
	729 012		729 012

L'établissement d'utilité publique THE GALAPAGOS DARWIN TRUST a été créé le 30 janvier 1990 par-devant Maître Marc Elter.

Conseil d'administration:

S.A.R. Le Prince Henri, Grand-Duc Héritier, demeurant à Luxembourg, Président

Monsieur Pierre Seck, secrétaire, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jean-Donat Calmes, trésorier, demeurant à Munsbach

Docteur Ole Hamann, administrateur, demeurant à Copenhague (Danemark)

Docteur Martinus S. Hoogmoed, administrateur, demeurant à Leiden (Pays-Bas).

Réviseur des comptes:

Albert Schmitz, expert-comptable, Sandweiler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(42429/549/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1996.

HOTTINGER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 37.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 8, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

HOTTINGER LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42500/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

IMMOBILIERE GRAAS S.A., Société Anonyme, (anc. ETS JOS GRAAS S.A.).

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch. R. C. Luxembourg B 12.853.

Monsieur Fernand Erpelding a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 31 mai 1996. Leudelange, le 28 novembre 1996.

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42501/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

EURAG, EUROPAÏSCHE ARBEITSGEMEINSCHAFT,

Bund der älteren Generation Europas.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 26, Dernier Sol.

Art. 1. Name und Sitz. Die Vereinigung führt den Namen EURAG (EUROPÄISCHE ARBEITSGEMEINSCHAFT) - Bund der älteren Generation Europas und hat ihren Sitz in Luxemburg. Der Sitz der Vereinigung kann durch Beschluss der Generalversammlung geändert werden.

Art. 2. Zweck und Ziel. Die EURAG ist eine parteipolitisch und konfessionell neutrale europäische Organisation ohne Gewinnzweck. Sie setzt sich in bezug auf die älteren Menschen gesellschaftlich, sozial und politisch zur Sicherung der Lebensqualität insbesondere ein für

- die Erhaltung der Selbständigkeit
- die Stärkung der Mitsprache und die Förderung einer demokratischen Entwicklung in den Ländern
- die Entwicklung von Fähigkeiten
- die Förderung der Selbsthilfe
- die Verbesserung der gesellschaftlichen Stellung und Integration
- die Gewährleistung der materiellen Sicherheit
- die Vertretung von Anliegen in der Öffentlichkeit
- die Verhinderung jeglicher Diskrimination aufgrund des Alters.

Sie ist bemüht um Koordination, Zusammenarbeit und Meinungsaustausch mit Fach- und Dienstleistungsorganisationen, Selbsthilfegruppen sowie Einzelpersonen.

Art. 3. Tätigkeiten. Die EURAG veranstaltet Begegnungen zwischen älteren Menschen und den ihre Interessen vertretenden Organisationen aus europäischen Ländern, um den Meinungs- und Informationsaustausch zu unterstützen und die Solidargemeinschaft zwischen den und innerhalb der Generationen und die Intergration älterer Menschen zu fördern

Die EURAG bildet Arbeitsgruppen und Kommissionen zu aktuellen altenpolitischen Themen und unterbreitet Anregungen und Eingaben an das Europäische Parlament, die Europäische Kommission und den Europarat, an die Vereinten Nationen, die Weltgesundheitsorganisation und an das Internationale Arbeitsamt sowie sonstige mit altenpolitischen Fragen befasste Institutionen.

Die EURAG veranstaltet internationale Kongresse, um die Diskussion zur Stärkung der Rolle und der Möglichkeiten der älteren Menschen in Europa anzuregen und zur Verbesserung ihrer Situation beizutragen.

- **Art. 4. Finanzierung.** Die EURAG finanziert ihre Tätigkeiten aus Mitgliedsbeiträgen, aus verkauften Dienstleistungen und Produkten, aus Spenden, letztwilligen Zuwendungen, Sponsoring sowie aus Subventionen der öffentlichen Hand. Die EURAG als Rechtsperson haftet nur mit ihrem eigenen Vermögen.
- **Art. 5. Organe.** Die Organe der EURAG sind die Generalversammlung, der Generalrat, das Präsidium und die Rechnungsrevisoren.

Art. 6. Generalversammlung.

1. Zusammensetzung

Die Generalversammlung besteht aus sämtlichen Mitgliedern der EURAG gemäss Art. 3 Ziffer 1 Abs 1 des Reglementes.

2. Einberufung

Die ordentliche Generalversammlung wird in der Regel alle drei Jahre durch den Präsidenten einberufen.

Ausserordentliche Generalversammlungen können jederzeit vom Präsidenten einberufen werden. Ebenfalls einberufen werden muss eine Generalversammlung, wenn wenigstens zwei Drittel der Mitglieder, die mindestens ein Drittel der Gesamtstimmenzahl vertritt, dies schriftlich verlangen (Stimmgewichtung vergl. Art. 3 Ziffer 1 Abs 2 des Reglementes).

3. Aufgaben

Die Generalversammlung ist das oberste Beschlussgremium der EURAG. Sie hat folgende Aufgaben:

- a) Sie bestätigt und entlastet den Generalrat.
- b) Sie wählt den Generalsekretär und den Schatzmeister und bestellt zwei Rechnungsrevisoren und zwei Stellvertreter.
- c) Sie nimmt Kenntnis von den Tätigkeitsberichten des Präsidenten, des Generalsekretärs, des Schatzmeisters und der Rechnungsrevisoren.
 - d) Sie bestimmt den Sitz der Vereinigung.
- e) Auf Vorschlag des Generalrates kann die Generalversammlung einen ehemaligen Präsidenten zum Ehrenpräsidenten (Alle Personen- und Funktionsbezeichnungen gelten ungeachtet der männlichen oder weiblichen Sprachform für beide Geschlechter) ernennen und Ehrenmitglieder bestimmen.
 - f) Sie setzt die Mitgliedsbeiträge fest.
 - g) Sie genehmigt Statuten und Reglement und kann diese auch abändern.
 - h) Sie ist zuständig für die Auflösung der EURAG.
 - 4. Bekanntmachung der Beschlüsse.

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden im offiziellen Organ der EURAG, der «Eurag-Information», publiziert.

Art. 7. Generalrat.

1. Zusammensetzung

Der Generalrat besteht aus den Vertretern der Länder, dem Generalsekretär und dem Schatzmeister.

Jedes Land in Europa ist berechtigt, je einen Vertreter und einen Stellvertreter in den Generalrat zu entsenden. Länder mit mehr als 10 Mitgliedsorganisationen sind berechtigt, einen zweiten Vertreter, der nicht stimmberechtigt ist, und einen Stellvertreter zu entsenden.

Ehrenpräsident und Ehrenmitglieder können an den Sitzungen des Generalrates teilnehmen.

2. Einberufung

Der Generalrat wird vom Präsidium mindestens einmal pro Jahr einberufen. Wenn zwei Drittel der Generalratsmitglieder es verlangen, muss der Präsident binnen sechs Wochen eine Generalratssitzung einberufen. Die Einberufung erfolgt mindestens vier Wochen vor der Sitzung.

3. Aufgaben

Der Generalrat wählt aus seinen Reihen:

- a) den Präsidenten auf Antrag des Präsidiums,
- b) fünf Vizepräsidenten, welche die 5 Regionen Europas vertreten (Ost, Nord, Zentral, West, Süd).

Er erstellt die Tagesordnung für die Generalversammlung.

Er bestimmt die Richtlinien der Tätigkeit der EURAG und stellt die Anträge zusammen, die der Generalversammlung zur Entscheidung vorgelegt werden sollen.

Er genehmigt die Gründung einer nationalen Sektion gemäss Art. 10 Ziffer 1 des Reglementes.

4. Generalklausel

Er entscheidet in letzter Instanz in allen Fällen, die in den vorliegenden Statuten und im Reglement nicht ausdrücklich festgelegt sind.

5. Stimmrecht

Im Falle von Abstimmungen kann pro Land nur eine Stimme abgegeben werden. Ausgenommen von dieser Regelung sind der Ehrenpräsident, der Generalsekretär und der Schatzmeister, die zusätzlich zum entsprechenden Ländervertreter über eine Stimme verfügen. Ehrenmitglieder sind nicht stimmberechtigt.

Art. 8. Präsidium.

1. Zusammensetzung

Das Präsidium besteht aus dem Präsidenten, den fünf Vizepräsidenten, dem Schatzmeister und dem Generalsekretär.

2. Aufgaben

Es führt die laufenden Geschäfte der EURAG. Dazu gehört insbesondere

- Genehmigung der Jahresrechnung und des Voranschlages.
- Genehmigung des Stellenplanes.
- Beschluss auf Antrag des Generalsekretariates über den Ausschluss von Mitgliedern unter Vorbehalt einer Berufungsmöglichkeit an den Generalrat.
 - Kontrolle und Aufsicht über das Generalsekretariat.

Es befasst sich mit Altersfragen, soweit sie übernationalen Charakter haben.

3. Vertretung der EURAG

Die EURAG wird nach aussen vom Präsidenten bzw. im Verhinderungsfall von einem der fünf Vizepräsidenten vertreten. Die Vertretung der EURAG durch den Generalsekretär nach aussen kann nur dann erfolgen, wenn dies auf ausdrücklichen Wunsch des Präsidenten geschieht.

- **Art. 9. Generalsekretariat.** Der Generalsekretär steht dem Generalsekretariat vor. Die Aufgaben des Generalsekretärs und des Generalsekretariates sind im Reglement Art. 6 umschrieben.
- **Art. 10. Rechnungsrevisoren.** Die auf drei Jahre von der Generalversammlung gewählten Rechnungsrevisoren müssen nicht notwendigerweise Mitglieder der EURAG sein, können aber nicht gleichzeitig dem Generalrat angehören. Sie unterbreiten der Generalversammlung einen schriftlichen Revisionsbericht, bevor dem Generalrat die Entlastung erteilt wird.
- Art. 11. Vertretung der EURAG durch Kommissionen, Arbeitsgruppen, Delegationen, Komitees, Beiräte und Einzelpersonen. Präsidium und Generalrat sind berechtigt, Einzelpersonen mit der Vertretung der EURAG bei internationalen Einrichtungen zu beauftragen und Kommissionen, Arbeitsgruppen, Delegationen, Komitees oder Beiräte zur Unterstützung des Präsidiums, des Generalrates, des Generalsekretärs oder des Schatzmeisters zu billigen, oder sie einzusetzen, um konkrete Stellungnahmen zu aktuellen Fragen der Gerontologie, der Geriatrie oder der Altersarbeit zu erarbeiten. Aufgabe und Zeit der Beauftragung sind im einzelnen festzulegen.

Art. 12. Mitgliedschaft.

1. Mitgliedsarten

Mitglieder der EURAG können Organisationen, Institutionen oder Einzelpersonen werden,

- die sich mit den Problemen der älteren Menschen beschäftigen oder Interesse dafür zeigen und
- die die vorliegenden Statuten und das Reglement annehmen.
- 2. Ehrenmitglieder

Auf Vorschlag des Generalrates können durch die Generalversammlung zu Ehrenmigliedern der EURAG bestimmt

Personnen, die sich durch ihre Tätigkeit um die älteren Menschen oder um die EURAG besonders verdient gemacht haben.

3. Aufnahme und Ausschluss

Um Mitglied der EURAG zu werden, muss ein schriftliches Gesuch mit Informationen über die Organisation bzw. über die Person dem Generalsekretariat eingereicht werden. Das Mitglied muss sich verpflichten, die Statuten und das Reglement der EURAG sowie die Beschlüsse der Generalversammlung anzuerkennen.

Die Mitgliedschaft endet durch Auflösung der Mitgliedorganisation, durch freiwilligen Austritt, durch Tod oder durch Ausschluss.

Das Generalsekretariat beantragt gegenüber dem Präsidium den Ausschluss eines Mitgliedes. Das Mitglied hat die Möglichkeit, beim Generalrat Berufung einzureichen, und muss auf Wunsch von diesem angehört werden, bevor dieser einen endgültigen Entscheid fällt.

Der Ausschluss kann erfolgen:

- a) im Falle des zweimaligen Nichtbezahlens des Mitgliederbeitrages,
- b) im Falle von Tätigkeiten, die den vorliegenden Statuten zuwiderlaufen,
- c) im Falle von Aktivitäten, aus denen der EURAG schwerwiegende Nachteile entstehen.
- Art. 13. Abänderung der Statuten oder Auflösung der EURAG. Im Falle einer Abänderung der Statuten oder der Auflösung der EURAG muss die Generalversammlung mit Zweidrittelmehrheit der Gesamtstimmenzahl der anwesenden Mitglieder über die Abänderung oder die Auflösung bzw. die Verwendung bzw. die Verteilung des Vermögens der EURAG entscheiden.
- Art. 14. Inkrafttrenten. Diese Statuten ersetzen alle früheren Fassungen. Sie treten mit Genehmigung durch die Generalversammlung am 14. Juni 1996 in Kraft.

Eurag-Präsidium

Präsident: Dr. Ulrich Braun, Rudishaldenstrasse 4, CH-8800 Thawil, Tel/Fax 0501/720 69 89

Generalsekretär: GR Gregor Hammerl, Steirischer Rentner- und Pensionistenbund, Karmeliterplatz 5, A-8010 Graz, Tel. (316) 82 21 30, Fax (316) 82 21 30-5

Schatzmeister: Herr Klaas J. Kuiper, Ypesteinerlaan 100, NL-1851 WJ Heiloo, Tel. (072) 33 58 76

Vizepräsidentin: Ms Harriet Andreassen, Statens Eldreråd Sosialdepartementet, Postboks 8101 Dep., N-0032 Oslo 1, Tel. + 22 34 85 95, Fax + 22 34 95 23

Vizepräsidentin: Sig. a Nella M. Berto, Opera Immacol. Conzezione, Via Nazareth 38, I-35128 Padova, Tel. (+49) 84 84 11, Fax (+49) 84 87 85

Vizepräsident: Gerhard Haag, Bodenrot, Am Burgberg 11, D-35510 Butzbach, Tel. (06085) 17 76, Fax (06085) 32 69 Vizepräsident: Dr. med. Ladislav Hegyi, Vud Zamocka 4, SR-90101 Malacky/Slovak Republic, Tel. 0042 703/72 32 25, Fax 0042 703/72 24 92

Vizepräsidenting: Mme Edmée Mangers-Anen, AMIPERAS, 26, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, Tel. 00432 40 22 22, Fax 00432 40 20 47.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(42440/000/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

INTERBIO MEDICAL TRUST SERVICE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. November 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Die Verwaltungsratsmitglieder Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, D-Kanzem, Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, D-Trier, und Pierre Jegou, Jurist, L-Luxemburg, werden mit sofortiger Wirkung abberufen. Ihnen wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsrat beruft die Versammlung die Herren:

- Robert Langmantel, Bankkaufmann, L-Frisingen, als Verwaltungsratsvorsitzenden;
- Jürgen Verheul, Rechtsanwalt, D-Trier;
- Dieter Feustel, Dipl.-Betriebswirt, L-Luxemburg.
- 2. Zum neuen Aufsichtskommissar bestellt die Versammlung die INTERNATIONAL FINANCIAL & MARKETING CONSULTING S.A., L-Petingen.
- 3. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg nach 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.

Luxemburg, den 27. November 1996.

Unterschrift Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42507/756/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg